

CAPD du 15 février 2017

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 64

En cette période pré-électorale, les annonces de petites solutions miracles pour l'école vont bon train. Et si les enseignant-es et les élèves les plus démunis face à l'école ont de quoi être inquiets, rappelons que le temps politique n'est pas le leur.

En effet, depuis des années, les professeurs des écoles déplorent la dégradation lente et insidieuse de leurs conditions de travail.

La légère bouffée d'air donnée par cette carte scolaire ne suffit pas à répondre à l'évolution complexe des problématiques des élèves accueillis dans les classes et la gestion difficile qui en découle. Ces nouveaux publics, dont nous ne contestons pas la légitimité, pour la grande majorité, de leur présence à l'école, entraînent des situations de souffrance professionnelle et un changement fort du métier dont l'institution ne semble pas mesurer les impacts et l'importance.

Le CAPPEI, pour le SNUipp-FSU, est un signe de cette méprise. Avec une baisse d'un quart du volume horaire de formation, la fin du mémoire professionnel et l'amalgame entre inclusion et adaptation scolaire, ce nouveau diplôme n'est pas à la hauteur de l'ensemble des nouveaux enjeux. L'incertitude concernant l'accès aux Modules d'Initiative Nationale qui coûterait trop cher, les interrogations qui subsistent en termes de gestion des personnels, de renoncement à la prise en compte de toutes les spécificités de prise en charge, en volonté d'harmonisation des missions des enseignants des RASED et le souhait d'en faire avant tout des personnes ressources ... sont autant d'éléments qui ont poussé le SNUipp-FSU à voter contre ce projet de réforme de la formation des enseignants spécialisés.

Sa mise en œuvre, comme trop souvent dans l'Education Nationale, se fait précipitamment sans avoir mesuré les applications techniques et calendaires de terrain et bloque aujourd'hui l'avancé du travail paritaire dans des délais sereins.

De leur côté, les instructions permanentes du mouvement continuent de « grossir », témoignant d'une individualisation forte du traitement des mutations. La règle est de moins en moins commune et crée une certaine opacité auprès des collègues. L'accumulation, hors cadrage ministériel, des postes à profil contribue à exclure certains personnels de possibilité de mutation, sans pour autant répondre aux arguments

employés par M. Le Recteur. Le SNUipp-FSU demande, à minima, que les appréciations des commissions soient binaires et que l'ensemble des collègues ayant un avis favorable soit départagé au barème.

La mise en perspective de ces deux constats semble justifier à elle seule l'inquiétude des enseignant-es évoquée en préambule : la dégradation des conditions d'exercice et d'accès à une formation de qualité concerne un nombre grandissant de collègues et tend à devenir la norme. A l'inverse, l'accès aux postes plus "gratifiants" fait l'objet d'un contrôle et d'une sélection de plus en plus opaque, à la seule discrétion de l'administration.

Comme le SNUipp-FSU revendique une meilleure égalité pour les personnels, il défendra sa vision d'une école plus égalitaire, dans l'ambition de la réussite de toutes et tous, et en particulier lors de la campagne électorale qui s'annonce, en toute indépendance.